

## Avis de consultation Projet QC-2026-01

Mars 2026

### Avis est donné

Aux entités inscrites au Registre des entités visées;  
À la North American Electric Reliability Corporation, Inc. (NERC);  
Au Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC);  
Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;  
À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

**Période de consultation** : du 27 mars 2026 au 10 avril 2026.

### Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur la norme de fiabilité suivante en vue de son éventuelle adoption par la Régie.

#### Nouvelle norme :

- CIP-015-1 – Cybersécurité – Surveillance de sécurité de réseau interne

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts de la norme de fiabilité à adopter. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires. Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à [fiabilite@hydro.qc.ca](mailto:fiabilite@hydro.qc.ca).

### Documents

- Norme et Annexe Québec proposées;
- Sommaire de la norme à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact;
- Justification technique de la norme proposée.